



BP 25
61400 MORTAGNE-AU-PERCHE
Tél : 02.33.85.35.80
Fax : 02.33.85.35.89

RELEVÉ DE DÉCISIONS du Conseil de communauté du 29 mars 2012

Lors de la séance du 29 mars 2012, le Conseil de communauté du bassin de Mortagne au Perche a examiné les points suivants :

1. AFFECTATION DU RESULTAT 2011 AU BUDGET PRINCIPAL 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2011, comme suit :

Virement à la section d'investissement	400 000,00 €
Excédent au 31/12/10	732 674,45 €

Exécution du virement à la section d'investissement	420 000,00 €
---	--------------

Affectation à l'excédent reporté	312 674,45 €
----------------------------------	--------------

2. AFFECTATION DU RESULTAT 2011 AU BUDGET ANNEXE " ASSAINISSEMENT COLLECTIF " 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2011 au budget annexe « Assainissement Collectif », comme suit :

Virement à la section d'investissement	355 000,00 €
Excédent au 31/12/11	386 858,86 €

Exécution du virement à la section d'investissement	2500 000,00 €
---	---------------

Affectation à l'excédent reporté	186 858,86 €
----------------------------------	--------------

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2011 AU BUDGET ANNEXE " EAUX DE NORMANDIE " 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2011 au budget annexe « Eaux de Normandie », comme suit :

Virement à la section d'investissement	0,00 €
Excédent au 31/12/11	17 260,31 €

Exécution du virement à la section d'investissement	0,00 €
---	--------

Affectation à l'excédent reporté	17 260,31 €
----------------------------------	-------------

4. BUDGET PRINCIPAL 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :
ADOpte le budget primitif principal 2012, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 7 817 621 €
- Recettes : 7 817 621 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 2 085 782 €
- Recettes : 2 085 782 €

5. BUDGET ANNEXE 2012 " ASSAINISSEMENT COLLECTIF "

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :
VOTE le budget annexe 2012 "assainissement collectif ",

Fonctionnement :

- Dépenses : 729 859 €
- Recettes : 729 859 €

Investissement :

- Dépenses : 2 406 986 €
- Recettes : 2 406 986 €

6. BUDGET ANNEXE 2012 " EAUX DE NORMANDIE "

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :
VOTE le budget annexe 2012 Bâtiment " Eaux de Normandie " :

Fonctionnement :

- Dépenses : 39 460 €
- Recettes : 39 460 €

Investissement :

- Dépenses : 119 482 €
- Recettes : 119 482 €

7. BUDGET ANNEXE 2012 " SPANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF "

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :
VOTE le budget annexe 2012 du SPANC « Assainissement non collectif ».

Fonctionnement :

- Dépenses : 62 946 €
- Recettes : 62 946 €

8. BUDGET ANNEXE 2012 " IMPRIMERIE DE MONTLIGEON "

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :
VOTE le budget annexe 2012 " Imprimerie de Montligeon ",

Fonctionnement :

- Dépenses : 421 000 €

- Recettes : 421 000 €

9. BUDGET ANNEXE 2012 " POLE DE SANTE "

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :
VOTE le budget annexe 2012 " Pôle de Santé ",

Fonctionnement :

- Dépenses : 28 000 €
- Recettes : 28 000 €

Investissement :

- Dépenses : 797 441 €
- Recettes : 797 441 €

10. BUDGET ANNEXE " LOTISSEMENT LES GAILLONS "

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :
VOTE le budget annexe 2012 "lotissement Les Gaillons",

Fonctionnement :

- Dépenses : 2 159 753 €
- Recettes : 2 159 753 €

Investissement :

- Dépenses : 2 129 753 €
- Recettes : 2 129 753 €

11. TAUX D'IMPOSITION 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :
DECIDE de conserver les taux d'imposition 2011, soit :

- Taxe d'habitation : 14,72%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 11,54%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 22,19%
- Cotisation Foncière Entreprises 9,78%
- Fiscalité professionnelle de zone 15,69%

12. SUBVENTION AU CIAS 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :
FIXE le montant de la subvention 2012 pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale à 205 000 €.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 en section de fonctionnement, au compte 65737.

13. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :
FIXE le taux pour chaque zone de ramassage suivant le tableau ci-dessous :

Zone de Perception	Bases Prévisionnelles	Produit attendu	Taux
--------------------	-----------------------	-----------------	------

Zone 1	2 708 312 €	462 171 €	17,06 %
Zone 2	2 157 046 €	259 056 €	12,01 %
Zone 3	3 300 883 €	241 838 €	7,33 %
Zone 4 – St Langis	554 585 €	72 011 €	12,98 %
Zone 5 – St Langis	154 745 €	7 729 €	4,99 %
Zone 6 - Parfondeval	23 526 €	2 849 €	12,11 %
Zone 7 - Parfondeval	37 068 €	2 716 €	7,33 %

14. SUBVENTION COMPENSATRICE 2012 PAR COMMUNE DANS LE CADRE DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :
FIXE le montant de la subvention compensatrice par commune, au titre du prélèvement du contingent communal d'aide sociale 2012, comme suit :

COMMUNES	2012
BAZOCHES SUR HOENE	28 998 €
BOECE	2 551 €
BURE	3 698 €
COMBLOT	2 812 €
CORBON	3 818 €
COURGEON	12 029 €
COURGEOUST	9 308 €
FEINGS	9 308 €
LA MESNIERE	9 383 €
LE PIN LA GARENNE	20 635 €
CHAMPEAUX SUR SARTHE	7 036 €
LOISAIL	5 039 €
MAUVES SUR HUISNE	26 789 €
MORTAGNE AU PERCHE	206 905 €
REVEILLON	12 427 €
ST AUBIN DE COURTERAIE	4 872 €
STE CERONNE LES MORTAGNE	8 564 €
ST DENIS SUR HUISNE	1 690 €
ST GERMAIN DE MARTIGNY	1 995 €
ST HILAIRE LE CHATEL	27 583 €
ST MARD DE RENO	17 075 €
ST OUEN DE SECHEROUVRE	5 951 €
SOLIGNY LA TRAPPE	22 108 €
VILLIERS SOUS MORTAGNE	9 308 €
TOTAL	459 882 €

15. SUBVENTION ALLOUEE PAR L'ASSOCIATION PIROUETTE

16. ENCAISSEMENT EXCEPTIONNEL DES CAUTIONS POUR DEUX LOCATIONS A LA MAISON DES ENTREPRISES

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :
ACCEPTE d'encaisser les deux cautions des locataires de la Maison des Entreprises, soit 548,82 € pour " Les caves catalanes " et 304,90 € pour " Norvarèze ".

Cette recette exceptionnelle sera imputée au budget principal en cours en fonctionnement recette au compte 7788 et en investissement dépense au compte 165.

17. TRANSFERT DES PRETS SOUSCRITS PAR LA COMMUNE DU PIN LA GARENNE RELATIFS A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :
ACCEPTE le transfert des quatre contrats suivants :

- contrat n° 0623682 avec un capital restant dû de 4 973,19 €
- contrat n° 0623689 avec un capital restant dû de 5 178,28 €
- contrat n° 0623691 avec un capital restant dû de 15 225,67 €
- contrat n° 0623696 avec un capital restant dû de 9 450,70 €

pour un montant total de capital restant dû de 34 827,84 €

18. MISEA JOUR DE L'ETUDE DES RIVIERES

19. CONVENTION POUR LES INTERVENANTS DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :
AUTORISE la signature de la convention avec l'intervenant suivant du Contrat éducatif local :

- **Mme ROLAND BILLECART**
activité :Mosaïque
nombre d'heures : 40 heures
lieux : Ecoles Aristide Briand et Bazoches sur Hoëne
montant : 1 887,68 €

20. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :
PREND ACTE de l'exercice des pouvoirs délégués.

* **Les délibérations prises par le Bureau sont les suivantes :**

2012/01 : fixation des tarifs du Centre de loisirs 4 - 12 ans et du Centre sportif, à compter du 1er avril 2012.
2012/02 : admission en non valeur de titres de recettes émis dans le cadre du budget "Assainissement collectif".

*** Les décisions prises par le Président sont les suivantes :**

2012/03 : essais de réception du réseau d'assainissement sur les communes de St Hilaire le Châtel et Bazoches sur Hoëne.

2012/04 : location temporaire à la Maison des entreprises "zone d'activités des Gaillons " par la société " La tuile de bois ".

Fait à Mortagne, le 30/03/2012

Le Président

Monsieur Jean Claude LENOIR